



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

#### Etaient présents

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (1)****Objet : Election du Bureau du SMVCC**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

**VU** l'article 8 des statuts du SMVCC, fixant la composition du Bureau à six membres (le Président, un Secrétaire et quatre Vice-Présidents), ainsi que l'obligation de parité entre le collège du Département et le collège des Communes ;

**VU** l'article 8 des statuts stipulant que les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat local ;

**VU** l'article 9 des statuts du SMVCC, relatif à l'élection du Président par le Comité syndical pour la durée restant à courir de son mandat local.

**CONSIDERANT** que les membres communaux du Comité syndical, désignés par les collectivités adhérentes, sont renouvelés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

**Le Comité Syndical** procède à l'élection des quatre Vice-Présidents et d'un secrétaire du Bureau, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat local, conformément à l'article 8 des statuts.

- Pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-président, il enregistre la candidature de Marcel GOSSA qui recueille 16 voix. Alain DELSAUX, Président le déclare élu 1<sup>er</sup> Vice-président.
- Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président, il enregistre la candidature de Jacques BRES qui recueille 16 voix. Alain DELSAUX, Président le déclare élu 2<sup>ème</sup> Vice-président.
- Pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Aline MARENGO recueille 16 voix. Alain DELSAUX, Président la déclare élue 3<sup>ème</sup> Vice-présidente.
- Pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Jérôme BRY recueille 16 voix. Alain DELSAUX, Président le déclare élu 4<sup>ème</sup> Vice-président.
- Pour le poste de Secrétaire, il enregistre la candidature de Séverine FENOUIL qui recueille 16 voix. Alain DELSAUX, Président la déclare élue Secrétaire.

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026**

**Le Président du Syndicat Mixte,**



**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : smvcc04@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

**Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

### Etaient présents

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGTLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**Objet : DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (19/05/2026)**

**Objet : Délégation de signature en cas d'empêchement**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

**CONSIDERANT** que les membres communaux du Comité syndical, désignés par les collectivités adhérentes, sont renouvelés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

**Entendu le rapport du Président,**

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article unique :**

**DONNE DELEGATION DE SIGNATURE EN CAS D'EMPECHEMENT DU PRESIDENT** pendant la durée de son mandat, pour tout document administratif financier ou comptable ou de représentation du Président,

A Marcel GOSSA, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Si celui-ci est absent ou empêché, la délégation de signature est conférée à Jacques BRES, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Si celui-ci est également absent ou empêché, la délégation de signature est conférée à Aline MARENGO, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Enfin, si tous les précédents sont absents ou empêchés, délégation est donnée à Jérôme BRY, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITE**

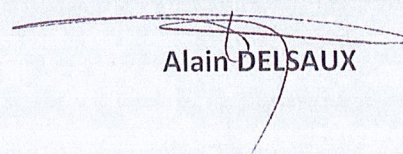
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026**  
**Le Président du Syndicat Mixte,**



**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE****Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

**Etaient présents**

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGTLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

**Participaient également :**

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

**Excusés :**

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (1****Objet : Mise en place de la « commission d'homologation »**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 et notamment l'article 11 définissant la composition et le rôle de la commission d'homologation ;

**CONSIDERANT** que les membres communaux du Comité syndical, désignés par les collectivités adhérentes, sont renouvelés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

**ENTENDU** le rapport du Président proposant le renouvellement de la commission d'homologation suite aux élections municipales de mars 2026 pour la poursuite des travaux, les missions d'homologation au sein des quinze cités et répondre aux nouvelles candidatures.

Celle-ci aura pour missions de :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles

Les membres suivants ont proposé leur candidature pour assister le Président.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,  
LE COMITÉ SYNDICAL APPROUVE**

La composition de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère se compose comme suit, sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX
- Collège Département :  
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA  
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :  
Titulaires : Séverine FENOUIL, Aline MARENGO  
Suppléants : Mireille GLAS, Quentin TRABUC

Membres experts :

Personnalités qualifiées respectivement dans les domaines suivants :

- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04), Quentin ALBANESE (Architecte dans une Collectivité territoriale) ;

- Patrimoine bâti : Marielle PHILIPPE (Préfète honoraire), B Régiane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Linda OUARGHI (Service Clientèle de l'Occitane), Florence VITI-BERTIN (Directrice adjointe de l'AD04) ou un représentant de l'AD04 ;
- Animation culturelle : Céline JOLY (Chargée de communication CD04) ; Pauline OLIVEIRA (Chargée Culture Mairie de Castellane).

## LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026

Le Président du Syndicat Mixte,



Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : smvcc04@le04.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE**

**Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

**Etaient présents**

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

**Participaient également :**

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

**Excusés :**

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**Objet : Mise en place de la « commission de suivi du microprojet ART.HÉ »**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 et l'article 10 sur les commissions thématiques du comité syndical ;

**VU** la délibération du comité syndical n° DELIB\_02-VCC du 11 avril 2025 approuvant le plan de travail, les activités et le plan de financement du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA 21-27 et le microprojet Artisanat&Héritage ART.HÉ ;

**ENTENDU** le rapport du Président proposant de créer une commission de travail chargée de suivre le microprojet ART.HÉ et ses actions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,  
LE COMITÉ SYNDICAL APPROUVE**

La composition de la « **commission de suivi du microprojet ART.HÉ** » des Villages et Cités de Caractère se compose comme suit :

Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX

Membres du comité syndical : Marcel GOSSA, Jérôme BRY, Quentin TRABUC

Expert : Éric OLIVE

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

  
**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : smvcc04@le04.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE**

**Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

**Etaient présents**

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGTLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

**Participaient également :**

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

**Excusés :**

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (1

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion en date du 13 mars 2026 et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal de la séance en date du 13 mars 2026 est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nombre de membres en exercice : 30


Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

  
Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

#### Étaient présents

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGTLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (1****Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » au titre de l'exercice 2026**

Les aides départementales au titre des Villages et Cités de Caractère sont attribuées après avis du comité syndical des Villages et Cités de Caractère et vote de l'assemblée départementale, sur les dossiers présentés selon les critères définis par la Charte de qualité. La subvention est versée directement au pétitionnaire par le Département et la Commune concernée, à parts égales de la subvention calculée.

Le calcul du montant de la subvention départementale au titre des travaux des Villages et Cités de Caractère fait référence à la délibération de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023. Cette décision fait l'objet d'une fiche dans le guide des aides départementales, consultable sur le [Portail des aides et subventions \(mondepartement04.fr\)](http://mondepartement04.fr).

Chaque projet de travaux, déposé à la mairie, fait l'objet d'une déclaration préalable, permettant à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 04) d'instruire le dossier et d'établir les prescriptions à suivre. Ces directives assurent la conformité du projet avec les critères de la charte des Villages et Cités de Caractère.

L'objectif de l'aide apportée par le Département est de soutenir l'amélioration et la valorisation du cadre de vie en centre ancien et de renforcer l'attractivité touristique des villages membres du syndicat mixte. Les travaux engagés, qu'ils soient portés par les Communes ou des pétitionnaires privés, doivent répondre aux objectifs de la charte de qualité définie par le syndicat mixte. L'action des Villages et Cités de Caractère s'inscrit ainsi dans une des filières prioritaires du schéma départemental du tourisme 2023-2028 : celle du patrimoine culturel.

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

**VU** la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

**VU** l'instruction budgétaire M57 ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant un avis du comité syndical sur une sélection d'opérations pour l'exercice 2026 **qui fera l'objet d'un rapport à la session de la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence du mois de juin 2026.**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE de donner un avis favorable** à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

**Travaux des particuliers :**

▪ **A Annot :**

**Maître d'ouvrage : Madame Catherine TINLOT**

**"Réfection de façades 122 Rue des Moulins à Annot (parcelle F80)"**

Le coût de l'opération s'élève à 5 711,75 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 78,85 %

**Montant de l'aide départementale proposée : 603,75 €**

Montant de l'aide communale proposée : 603,75 €

▪ **A Castellane :**

**Maître d'ouvrage : Madame Isabelle JONKER**

**"Réfection de façades et toiture 226 Boulevard Saint-Michel à Castellane (parcelle AB5)"**

Le coût de l'opération s'élève à 61 564,53 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 82,80 %

**Montant de l'aide départementale proposée : 5 292,50 €**

Montant de l'aide communale proposée : 5 292,50 €

**Maître d'ouvrage : Monsieur Louis MANENT**

**"Réfection de façades et toiture 803 Chemin des Hautes Listes à Castellane (parcelle D2499)"**

Le coût de l'opération s'élève à 40 871,76 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 85,19 %

**Montant de l'aide départementale proposée : 3 025,00 €**

Montant de l'aide communale proposée : 3 025,00 €

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nombre de membres en exercice : 30

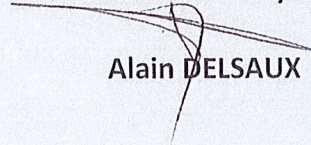
Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026**

**Le Président du Syndicat Mixte,**



**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : smvcc04@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

#### Étaient présents

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Patrick VOEGLIN  
Lurs : Gilles BIZOT  
Mane : Olivier HENRY  
Montfuron :  
Moustiers : Jérôme BRY  
Riez : Mireille GLAS  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC  
Seyne :  
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-07-VCC (1**

**Objet : Communication sur les marchés en cours**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire M57 ;

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, doit rendre compte au comité syndical VCC des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Je vous précise donc que le syndicat mixte est en mesure de vous communiquer toute information qui vous serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés.

**LE COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Nombre de membres en exercice : 30

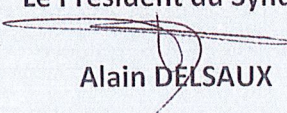
Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 19 mai 2026**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

  
**Alain DELSAUX**